

Groupe de travail du Cnis « Mesurer les discriminations : défi statistique et méthodologique »

Compte rendu de la 2^e réunion du groupe de travail, le 31 mars 2022

Président : Michel Villac (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge)

Rapporteurs : Clément Martin (Défenseur des droits), Sylvie Le Minez (Insee), Patrick Simon (Ined)

Ordre du jour : Présentation de 4 interventions et échanges avec les membres du groupe

Outils et méthodes pour mesurer les discriminations

1. « Les mesures des discriminations », Patrick Simon (Ined)
2. « Usage du *testing* à des fins de mesure des discriminations », Yannick L'Horty (Université Gustave Eiffel, Tepp CNRS)
3. « Inégalités selon l'origine : données et approches économétriques », Roland Rathelot (Institut Polytechnique de Paris) – reportée à la prochaine séance
4. « L'étude des discriminations dans les travaux impulsés par la Dares » Emilie Arnoux, Pierre Villedieu (Dares) – reportée à la prochaine séance

Présents

Pour les représentants du GT : Michel Villac (président), Martin Clément (rapporteur), Patrick Simon (rapporteur), Sylvie Le Minez (rapporteur), François Guillaumat-Tailliet (CNIS), Arnaud Montus (CNIS)

Pour les membres du GT :

Jean-Francois Amadieu, Université Paris 1

Franck Arnaud, Drees

Emilie Arnoult, Dares

Nathalie Bajos, Inserm

Didier Bourgoïn, FSU

Eric Briat, ANCT

Marielle Chappuis, Défenseur des droits

Maryama Diakhaté, SSM Justice

Sophie Elizeon, Dilcrah

Hélène Garner, France stratégie

Stéphane Jugnot, CGT

Thomas Le Barbanchon, Université Boccoli, Crest

Yannick L'Horty, Université Gustave Eiffel et TEPP-CNRS

Cédric Lorant, Unanimes

Yara Makdessi, SSM Justice

Camila Marin, Unanimes

Fabrice Murat, Depp

Jean-Luc Outin, Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Charlotte Parez, Medef

Roland Rathelot, IPPAris, Ensaë, Crest

Jean-François Ravaud, Inserm

Christian Rieg, DGAFP

Mirna Safi, Sciences Po, OSC, LIEPP & Crest-LSQ

Jan Robert Suesser, LDH

Cédric Schönwald, Solution Scribe (sous-titrage)

Gabriel Thoison, FO
Chantal Vesserau, Pôle emploi
Delphine Vessillier, CPME
Augustin Vicard, SSM Jeunesse et sports
Pierre Villedieu, Dares, Sciences-Po, LIEPP

Compte tenu d'un agenda chargé et de la richesse des échanges, seules les deux premières interventions ont été présentées, les deux autres étant reportées à la prochaine séance.

Le représentant de l'Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds (UNANIMES), qui n'avait pu être présent lors de la première réunion pour des raisons d'accessibilité, s'est exprimé sur leurs attendus vis-à-vis du groupe de travail et leurs centres d'intérêt.

1. Les mesures des discriminations

La présentation de Patrick Simon est revenue en partie sur certains éléments exposés lors de la première réunion en les approfondissant et en les assortissant de nombreux exemples et références, dans son champ de recherches.

Dans un premier temps, la présentation est revenue sur la définition de la discrimination, comme une différence de traitement, d'inégalité, de désavantage, entre une personne appartenant à un groupe catégoriel, par rapport à une autre qui appartient à un autre groupe catégoriel. Le rôle joué par les statistiques dans la lutte contre les discriminations a été explicité, avec notamment le caractère central de la statistique pour révéler et « objectiver » les désavantages subis par les groupes sociaux exposés aux discriminations. Comme la mesure repose sur des comparaisons entre groupes, l'enjeu des catégories pour définir ces groupes a été posé, et celui de l'inégale disponibilité, au sein de la statistique publique, des catégories permettant d'observer les populations discriminées.

Ensuite a été dressé un panorama de la diversité des approches méthodologiques mobilisables pour les établir : approches expérimentales (enquêtes de psychologie ou économie expérimentale sur les attitudes et les stéréotypes notamment ; enquêtes par testing – cf. présentation n° 2 -, vignettes, scénarios) ; observation de positions ou de trajectoires et neutralisation des variables explicatives ; expérience des discriminations, ressenti et perceptions.

2. L'usage des méthodes de testing à des fins de mesure des discriminations et d'appui aux politiques publiques

La présentation de Yannick L'Horty a tout d'abord rappelé le principe des méthodes de testing (soumission à des offreurs de biens ou de services d'une paire de candidatures fictives semblables en tous points à l'exception d'une caractéristique dont on veut tester l'effet) et ses avantages (données de qualité expérimentale, avec un contrôle parfait de l'hétérogénéité sur les variables observables et inobservables, donc dépourvues de tout biais de sélection et d'auto-sélection), en donnant des références de la littérature académique internationale sur ces méthodes. Les testings comportent également des limites (mesure partielle, ponctuelle, peu localisée, pour un coût important et une logistique lourde), même si de nombreuses innovations permettent de surmonter ces limites.

Trois usages sont faits des testings dans le champ des discriminations : beaucoup de mesures des discriminations (deux exemples ont été donnés) ; quelques travaux relatifs à l'interprétation, i.e aux mécanismes de production des discriminations ; et encore très peu d'évaluations d'actions de lutte contre les discriminations.

La présentation a ensuite explicité les nouveaux usages du testing qui se développent, notamment en appui à des politiques publiques, exemples à l'appui : les testings localisés à des fins de diagnostic territorial ; les tests mono-entreprise « sollicités » notamment par des entreprises dans le cadre par exemple d'une politique de lutte contre les discriminations ; les tests répétés dans le temps avec des protocoles invariants (qui permettent un suivi temporel des discriminations) ; l'évaluation de politiques de lutte contre les discriminations ; des protocoles couplés associant testings et enquêtes ad hoc.

3. Échanges

Les interventions ont suscité des échanges ou des questionnements, revenant pour partie sur des sujets déjà évoqués lors de la première réunion, notamment : quel périmètre des motifs de discrimination retenir ; les différentes définitions de la discrimination – juridique, sociologique, statistique... – ; la diversité des méthodes et l'intérêt de les combiner ; les testings, leur champ d'application, leur place dans la statistique publique et dans l'évaluation des politiques publiques ; le défaut d'aménagement raisonnable, qui est aussi une discrimination.

La prochaine réunion aura lieu le 13 mai 2022.